

Toulouse le vendredi 21 mars 2025

452826 / 1 / 1

LE B DE BABOU - LE BOUDOIR DE BABOU

Madame BOUQUET Elisabeth
273, route de Codognan
30740 LE CAILAR

Objet : VOTRE PUBLICITE DANS

PLAN 2025 DE LA MAIRIE DE LA VILLE LE CAILAR

Votre ordre d'insertion N° : 244406

Nos références à rappeler : 452826 / 1 / 1

Madame,

Nos services ont bien enregistré la réservation de votre publicité dans la publication en objet de la présente.

Nous vous remercions de votre participation et vous prions de trouver ci-joint la facture correspondante, en vue de votre prompt règlement.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

LE SERVICE COMPTABILITE

Groupe des Éditions Bucerep :

54, bis rue Alsace-Lorraine - BP 41435 - 31014 TOULOUSE Cedex 6 - Tél : 05 61 21 15 72 - Fax : 05 61 23 02 41
contact@bucerep.com - www.bucerep.com

S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 € - R.C. 72 B 152 TOULOUSE - SIREN 720 801 521 - SIRET 720 801 521 00025 - APE 7312Z
N°IDENTIFICATION INTRA COMMUNAUTAIRE FR 65720801521

Toulouse le vendredi 21 mars 2025

452826 / 1 / 1

LE B DE BABOU - LE BOUDOIR DE BABOU

**273, route de Codognan
30740 LE CAILAR**

Objet : VOTRE PUBLICITE DANS LA PUBLICATION :

"PLAN 2025 DE LA MAIRIE DE LA VILLE LE CAILAR"

Votre ordre d'insertion N° : 244406

Nos références à rappeler : 452826 / 1 / 1

FACTURE N° 25202

Options : Module 1 - 4ieme de couv

Montant Hors taxes de l'insertion	750.00 EUR
Frais de gestion	5.00 EUR
Montant Total Hors taxes	755.00 EUR
T.V.A. à 20.00 % - Montant de la TVA	151.00 EUR
Montant TTC	906.00 EUR
Montant réglé	0.00 EUR
<u>En votre aimable règlement</u>	<u>906.00 EUR</u>

Référence à rappeler **impérativement** pour tout règlement : **452826 / 1 / 1**

Règlement par Virement

R.I.B. BNPPARB TOULOUSE
IBAN FR763000 4007 6200 01002656 963
BIC BNPAFRPPTLS

Mention obligatoire : La présente facture est payable comptant par virement ou chèque à réception. A défaut, les intérêts de retard seront applicables suivant les modalités et taux minima définis par la Loi du 31 Décembre 1992.

Loi du 22 Mars 2012 : Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40 EUR.

Note très importante : nous vous invitons également à prendre connaissance notre « mise en garde » suivante en **Cliquant ici!**

Paiement par chèque à l'ordre de BUCEREP à adresser à l'adresse ci-dessous

Groupe des Éditions Bucerep :

**54, bis rue Alsace-Lorraine - BP 41435 - 31014 TOULOUSE Cedex 6 - Tél : 05 61 21 15 72 - Fax : 05 61 23 02 41
contact@bucerep.com - www.bucerep.com**

**S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 € - R.C. 72 B 152 TOULOUSE - SIREN 720 801 521 - SIRET 720 801 521 00025 - APE 7312Z
N°IDENTIFICATION INTRA COMMUNAUTAIRE FR 65720801521**